L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

Jours de publication—Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi.

NOUVELLE-ORLEANS :

MERCREDI MATIN, 21 SEPTEMBRE 1836.

POUR PRESIDENT :
M. VAN BUREN.

POUR VICE PRESIDENT :
RD. M. JOHNSON.

"Je préfère que non seulement vous, mais la population entière des Etats-Unis comprenne bien à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature était satisfait, je devrais, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours l'inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia, contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrais la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet.—*Martin Van Buren.*

ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DES E.-U.

1er. district..........J. B. PLAUCHÉ.
2me. district..........[illegible] SCOTT.
3me. district..........LANDRY.
4me. district..........A. MOUTON
5me. district..........P. E. BOSSIER.

Le docteur Léger, accusé du crime de bigamie, comme nous avons eu précédemment l'occasion de le faire remarquer, vient d'être élargi sous un cautionnement de cinq mille piastres. Il devra comparaître à la prochaine session de la Cour Criminelle pour répondre à l'accusation portée contre lui.

Les marguilliers de l'église de St. Louis ont, dans leur séance de Lundi dernier, nommé M. Joseph Guillot fils, leur trésorier, en remplacement de M. Félix Labatut, démissionnaire, et Mr. W. F. C. Duplessis, président, à la place de M. Guillot. M. Frédéric Buisson fut également élu vice président de cette corporation. C'est un plaisir pour nous que d'annoncer que ces messieurs ont adopté à cette même séance quelques résolutions d'une nature bien intéressante pour le public. L'une d'entr'elles a pour but de faire entourer l'ancien cimetière d'un grillage en fer, et une autre pour faire abattre la cathédrale et en reconstruire une seconde, ou pour faire réparer celle qui existe. L'opinion la plus générale est que les marguilliers pencheront en faveur de la première mesure.

Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé que M. Randolph, le même individu qui avait insulté le président Jackson, venait d'être nommé commandant de la goëlette texienne "La Terrible". D'après la communication suivante que nous venons de recevoir il paraîtrait que nous avons été mal informé; que le commandant de ladite goëlette, bien qu'il s'appelle Randolph est un tout autre individu que celui que nous avons annoncé. Voici la communication :

Monsieur l'Editeur,

"Dans votre feuille du 19 courant, vous avez dit que le lieutenant commandant de la goëlette de guerre texienne *la Terrible* est celui qui outragea le président à bord d'un bateau à vapeur dans un voyage qu'il faisait à Fredericksburg (Virginie.) Vous avez été mal informé car le lieutenant en question n'est pas Mr. Robert B. Randolph mais bien Alexandre A. Randolph. Celui-ci se trouvait à Key West lorsque l'insulte contre la personne de Jackson eut lieu.

UN OFFICIER TEXIEN.

CHOLERA A CHARLESTON.

Du 8 au 9 il y a eu dix nouveaux cas de choléra, dont 3 sur la population blanche et 7 sur celle de couleur.—Résultat—2 décès. Sur le nombre des cas précédens il y a eu trois autres décès : Marche de la maladie, depuis son principe, 145 cas; total des décès 50—proportion entre les blancs et les noirs, 27 contre 118.

Notre Commerce avec l'Ile de Cube—Tarif—No. 2.

Nos lecteurs se rappelleront assurément qu'il fut une époque où le commerce des Etats-Unis, faible encore à le comparer à ce qu'il est aujourd'hui, eut les meilleures chances possibles de trouver des débouchés immenses et avantageux, pour ses produits territoriaux, dans toutes les possessions anglaises des Antilles. Les motifs qui firent agir le gouvernement britannique, lorsqu'il jugea convenable de nous favoriser, ainsi, soit qu'ils eussent pour but d'améliorer le sort des habitans des colonies, ou bien, qu'ils fussent calculés de manière à donner un plus grand développement au commerce anglais en Amérique, devaient sans doute avoir pour résultat d'ouvrir un cercle très étendu à nos opérations mercantiles. Mais, pour des causes qu'il nous a été impossible d'approfondir, les propositions du cabinet de St. James ne furent pas acceptées, ou du moins, les Américains ne comprirent pas au juste les avantages qu'on leur fesait. Notre commerce avec les Antilles fut languissant : il se maintint pendant des années entières dans un état d'inertie presqu'absolu ; et lorsque l'Angleterre apprit que nous nous montrions si peu disposés à profiter des prérogatives qu'elle nous accordait, elle devint plus avare de ses faveurs. On la vit décréter l'équivalent d'une fermeture générale de ses ports coloniaux ; et pour toujours il nous fallut renoncer à l'idée de conserver un débouché qui devait donner un essor extraordinaire à l'industrie américaine, augmenter les ressources nationales, enrichir notre agriculture et faire la fortune de tous nos négocians.

Les Etats Unis comprirent bientôt toute l'étendue de la perte qu'ils venaient d'éprouver. Alors on mit sur le tapis la question des négociations : des ouvertures furent faites par l'entremise de Martin Van Buren, nommé à cet effet ambassadeur et ministre plénipotentiaire auprès du gouvernement anglais. Mais les ressorts que l'on fit jouer pour amener le retour de l'ancien ordre des choses, furent sans effet. La Grande Bretagne persista dans ce qu'elle avait auparavant décrété, et nous nous vîmes enlever ainsi un de nos plus beaux comptoirs, après ceux de Liverpool, du Havre, et de quelques autres villes de l'Europe.

Cette circonstance est attribuable à ce qu'à cette époque le gouvernement des Etats-Unis mettait tous ses soins à favoriser, avant tout, notre commerce d'importations. Les productions de notre sol étant peu considérables, on négligea de former des traités avantageux pour la branche des exportations. Nos plus grands hommes d'état n'avaient pas deviné l'avenir de leur pays ; et quand l'expérience vint apprendre qu'il était donné à l'Amérique du Nord de verser ses riches productions sur toute la surface du globe, il ne restait plus qu'une chose à faire pour réparer la perte que nous avait fait encourir notre ignorance première : c'était d'ouvrir autant de nouveaux débouchés à nos denrées, et de former autant de traités d'alliance commerciale avec les contrées voisines que le demandaient l'industrie et l'activité de nos citoyens et la fécondité de notre territoire.

Tous les ports de l'Amérique méridionale, le Mexique, depuis l'isthme de Panama jusqu'aux limites du Rio del Norte, et plus tard jusqu'aux bords de la Sabine, devinrent autant de marchés pour l'exportation de nos denrées. L'île de Cube vint réclamer une large part de notre commerce, et soit par l'effet de son voisinage immédiat ou bien des besoins indispensables de ses habitans, qu'il n'était donné qu'à nous de satisfaire, cette île devint, pour les Etats de l'ouest, une des places les plus importantes du monde.

Dans notre numéro de Lundi dernier, nous avons eu l'occasion de démontrer combien il était urgent pour nous d'adopter quelques mesures efficaces pour donner, s'il était possible de le faire, une plus grande activité à nos relations commerciales avec cette colonie. Nous avons fait voir la nécessité de rendre nos communications plus faciles : et à ce sujet nous avons eu l'occasion de dire qu'en établissant des lignes de paquebots à vapeur entre ce port et ceux de la Havane et Matanse, nous parviendrions à ne plus rien avoir à craindre de la part des villes rivales du Nord, telles que Boston, New York, Baltimore, Alexandrie, Richmond, Norfolk et Charleston. La première expérience qui va être faite par la compagnie récemment organisée pour établir un bateau à vapeur, prouvera, nous en sommes persuadé, combien ce moyen de communiquer avec l'île de Cube sera avantageux à la Nouvelle-Orléans. Mais maintenant nous allons aborder la question plus en grand : et soit qu'il doive toujours exister une concurrence avec les autres métropoles de l'Union, ou non, il est un point sur lequel nous devons spécialement l'attention de tout bon Américain : [illegible] moyen qui désire la puissance et la prospérité du pays en général.

[illegible] avéré que quoique notre commerce avec Cube soit aussi [illegible] que possible, encore est-il qu'il [illegible] pas aussi profitable à nos exportateurs qu'ils auraient [illegible] peut-être droit de l'attendre. Quiconque aura suivi le mouvement du marché de la Havane et des autres points importants de l'île, se sera aperçu, par exemple, que les prix qu'obtiennent très fréquemment nos farines, notre saindoux, notre bœuf et notre porc salés, &c. sont bien au dessous de la valeur intrinsèque de ces articles, et n'offrent par conséquent qu'une perte énorme soit aux agriculteurs qui expédient à leurs risques et périls, soit aux négocians qui achètent pour leur propre compte.

Quelle est la cause de cette baisse [illegible] veur qu'éprouvent nos produits sur les marchés de la Colonie de Cube ? Quels moyens faudrait-il employer pour parvenir à établir un cours également équitable que tout le monde y trouve [illegible] tant les habitants et le gouvernement [illegible] les exporteurs de la Nouvelle-Orléans, [illegible] agriculteurs des

Etats de l'Ouest qui sont aussi intéressés dans la question que les autres ? Voilà ce qu'il faudrait chercher à résoudre : et le premier objet sur lequel tombe tout naturellement la pensée est le tarif.

Le tarif ! à ce seul mot nous sommes presque tenté d'abandonner le travail que nous avons commencé. Et cependant en effet oserions nous, témérairement aborder une question contre laquelle les hommes d'état les plus habiles, les publicistes les plus profonds, les législateurs les plus judicieux ont vu leur science et leurs talens réellement venir faire naufrage ? Que pourrions-nous donc dire à l'égard du tarif ? Irions nous, dans le but d'obtenir quelques améliorations dans les prix de nos denrées sur les marchés espagnols, réclamer en faveur des articles qui nous arrivent de ces endroits une réduction dans les droits d'importation en nos ports ? Prêcherions-nous au contraire à titre de représailles, si notre commerce ne peut pas être mis sur un pied aussi favorable qu'il nous est donné de l'attendre, une surtaxe sur les produits coloniaux ? Recommanderions-nous enfin comme terme moyen entre ces deux extrêmes, et dans le cas où il ne conviendrait nullement de toucher au tarif actuel, d'entamer le chapitre des négociations, et de laisser entrevoir au gouvernement d'Espagne qu'en nous assujettissant à un impôt trop arbitraire c'est à la fois tenir le commerce dans un état languissant, faire éprouver des pertes considérables aux exporteurs et mettre ses colons dans l'impossibilité de se procurer une existence aisée et peu dispendieuse ? Aucuns de ces trois moyens réussiraient-ils à amener le résultat que nous désirons ? C'est ce que nous ignorons complètement.

Une nouvelle réduction dans notre tarif, particulièrement pour les denrées que nous recevons des colonies espagnoles, serait peut-être une de ces mesures qui auraient la double désavantage d'appauvrir notre trésor national et d'entraîner à des pertes immenses ceux des agriculteurs de la Louisiane qui sont en compétition avec les habitans de ces colonies. D'ailleurs, quelle pourrait être l'étendue et la limite de cette réduction, et qui nous assurerait qu'après l'avoir établie nous obtiendrions à notre tour une diminution dans les impôts qui frappent nos produits ? Quelle réduction enfin pourrait-on équitablement faire en faveur de l'île de Cube ?

En jetant un coup d'œil sur notre tarif de l'année actuelle nous voyons que les cafés, qui, en 1828, payaient un *cent* de droit sont maintenant libres de toute espèce d'impositions. Les sucres ont éprouvé une réduction plus forte qu'on n'osait l'espérer ; les jaunes—c'est à dire tous ceux connus sous la dénomination de *Muscovades*, de trois *cents* qu'ils payaient en 1828, n'en paient plus que 2 1½ et les blancs, de 4 *cents* ont été réduits à 3 1½. Les melasses sont toujours quotées à 5 cents par gallon, mais d'après les dispositions d'un acte du congrès approuvé le 29 mai 1830, une remise ou drawback de quatre *cents* doit être faite pour chaque gallon d'esprits extraits des melasses étrangères. Les cigarres ne supportent qu'un impôt de deux piastres et demi par millier, encore est il qu'avec la permission accordée à chaque passager de passer libre de droits une caisse qui lui est allouée pour sa consommation, il est facile de sauver annuellement une somme qui ne peut être moindre de quinze à vingt mille piastres. Voilà tout ce que la prudence la mieux entendue a pu faire pour favoriser l'importation des denrées coloniales aux Etats-Unis; et à ce sujet on se rappellera sans doute de l'espèce de révolution que la reduction des droits sur les sucres étrangers à la Louisiane, y a occasionnée il y a sept à huit ans.—La gêne qui est résulté de cette mesure s'est fait longtems sentir parmi nos habitans sucriers ; et jusqu'à présent même, il s'en trouve beaucoup qui n'ont pas pu se relever des revers que leur a fait éprouver la baisse soudaine de cette denrée.

En échange d'une pareille libéralité de notre gouvernement, nous avons vu l'Espagne maintenir son tarif et pousser l'arbitraire qui semble y régner jusqu'au point de frapper d'une sorte de proscription la plupart des produits que nous exportions pour ses colonies. Ainsi notre farine, l'article le plus important de notre commerce avec les Antilles, est quotée à neuf piastres et cinq escalins de droits. Cette contribution exorbitante donne lieu à des pertes énormes pour nos exporteurs ; car pour que cette denrée puisse aller au pair avec le prix courant de notre place, c'est-à-dire, ne donner aucun bénéfice quelconque, une fois arrivée sur les marchés des colonies, il faut qu'elle y produise seize à dix huit piastres, et l'on ne sait que trop que pour quelques mois où elle obtient ce taux le reste de l'année la voit à peine acquérir une valeur moyenne de quinze piastres.

Quel moyen employer pour placer notre commerce avec les colonies espagnoles, surtout avec l'île de Cube, sur des bases justes et équitables? L'Espagne veut une nouvelle réduction dans le tarif des sucres. Elle ne tient aucun compte de ce que notre gouvernement a fait pour elle relativement à ses cafés : le sucre est en apparence l'objet de sa plus ardente sollicitude, et tant qu'elle n'obtiendra pas ce qu'elle désire, nous ne devons rien attendre de sa libéralité. L'alternative dans laquelle se trouve le Congrès est d'autant plus embarrassante qu'il est de son devoir de favoriser autant que possible le commerce américain et l'industrie des fermiers de l'Ouest ou du Nord, mais il ne peut le faire au détriment des planteurs de sucre de la Louisiane. Les seuls expédiens qu'il resterait à mettre en usage seraient donc une rupture commerciale avec l'Espagne, (ce qui donnerait peut-être lieu à une autre rupture entre les colonies et la mère patrie), ou bien quelque ouverture de cabinet à cabinet pour modifier le tarif actuel en tant cependant que cela n'aura trait qu'aux autres produits des îles, à l'exception du sucre.

Nous examinerons ces deux dernières questions dans un prochain numéro.

(Communiqué.)

Quand on pense aux améliorations immenses qui se font sur tous les points de la ville de la Nouvelle-Orléans et qu'on considère le résultat satisfaisant de ces améliorations, on est porté à penser que toutes les ressources dont se sont servis les hommes habiles et entreprenans sont épuisées et qu'alors doit s'arrêter la marche rapide de la prospérité de la Nouvelle-Orléans. En effet, cette pensée doit frapper tous les hommes qui ne se laissent pas choir dans le torrent des illusions ; car quelle ville au monde a jamais offert un spectacle aussi fécond en métamorphoses que la ville de la Nouvelle-Orleans ? aucun : compulsez toutes les histoires anciennes et modernes et vous verrez que le tems seul a accompli dans toutes les villes du monde, ce que quelques hommes seulement doués d'un génie vaste et entreprenant, viennent d'opérer dans une ville qui ne figurait même pas il y a trente ans, sur toutes les cartes géographiques. Cependant, ces hommes appelés à accomplir la destinée de cette gigantesque capitale, n'ont pas encore rempli toute leur tache ; il leur reste encore des lauriers à cueillir sur le chemin glorieux qu'ils ont parcouru. Espérons qu'ils entendront la voix d'un homme qui desire du plus profond de son cœur la prospérité de la Nouvelle Orléans et qui ose faire connaître ici son humble opinion !

De tous les quartiers de la ville de la Nouvelle-Orléans celui qui offre le plus de garantie aux améliorations qu'on y voudrait faire, est sans contredit le bayou St. Jean ; la nature en le créant semble lui avoir dit, tu seras la limite de la ville de la Nouvelle-Orléans et cette opinion est tellement fondée que la plus grande partie des terres qui l'environnent sont élevés et lui promettent le progrès qu'il mérite et qu'il n'a pu encore obtenir. Il serait bien facile cependant de le réveiller de cette longue léthargie et de le rendre un des quartiers les plus florissans de notre belle cité ; la compagnie de navigation seule est appelée à faire cette admirable métamorphose et à assurer à ce petit bourg oublié la prospérité qu'il était dans un autre tems appelé à jouir.

Aujourd'hui grâces à la vapeur et aux chemins à coulisses les communications sont devenues tellement rapides que le trajet de la Levée au Bayou St. Jean ne serait tout au plus que de dix ou quinze minutes ; avec cet immense avantage j'oserai dire que la compagnie de navigation gagnerait considérablement en abandonnant son bassin et son canal qui lui coutent des frais énormes et en établissant son port au bayou St Jean. Là, il serait situé sur un point qui demande moins d'améliorations et qui occasionnerait nécessairement moins de dépenses à la compagnie ; il faciliterait la navigation en ce que les goëlettes n'auront qu'un très petit espace à parcourir pour arriver au port. La compagnie aurait le privilège de faire construire deux rail roads, dont l'un parcourrait le milieu de la rue de l'Esplanade au bayou au fleuve et l'autre le long de leur ancien canal. Qui pourrait douter du succès avec de pareils avantages [illegible] quatre cent mille piastres que cette compagnie [illegible] d'emprunter à la 1re. municipalité, serviraient amplement à l'exécution de ce projet, et elle aurait de plus la certitude d'être aidée de cette municipalité, car de cette opération dépend sa prospérité immédiate. Si au contraire cette compagnie persistait à [illegible] son ancien système, elle absorberait l'emprunt qu'elle vient de faire et n'obtiendrait pas à coup sûr le but qu'elle se propose ; il est évident que son bassin est trop éloigné du lac et entrave un genre de navigation dont le succès ne [illegible] que dans la promptitude des voyages. En général les embarcations qui viennent dans le port apportent un genre de denrée dont les propriétaires sont abondamment pourvus et dont la consommation est indispensable dans cette ville; ils seront donc de préférence dans le port où ils arriveront le plus tôt. Si le port de la compagnie du Rail Road, offrait la même sûreté que ceux de l'intérieur, l'on ne verrait pas une seule goëlette se faire haller pendant un jour entier pour arriver au lieu de sa destination.

Ces réflexions que je soumets à l'examen des directeurs de la compagnie de Navigation et aux membres du conseil de la 1re. Municipalité seront appréciées je pense, car il est essentiellement de leur intérêt de faire tous leurs efforts pour assurer la réussite d'un projet qui assurera leur prospérité. Je désire qu'une plume plus habile entreprenne le développement du plan que je viens d'esquisser et qu'elle fasse connaître d'une manière plus positive aux hommes appelés à l'exécuter, l'importance que mon peu de [illegible] peut être à [illegible] lui donner.

DERNIÈRES DATES.

New York,	.... 8 sept	Washington..	7 sept
Philadelphie,	.... 8 sept	Baltimore,	... 2 sept
Charleston,	.... 10 sept	Boston,	... 31 aout
Paris,	.... [illegible]	Havre,	... 24 juillet
Liverpool,	.... [illegible]	Londres	... 24 —
Bordeaux	.... [illegible]	Havane	... 7 sept
Mexico,	.... [illegible]	Vera Cruz	... 27 août

BŒUF—Mess et prime à vendre, rue Royale No. 35, par — 19 sept — J. REED & Co.

Variétés.

LYON.—*Le Cordonnier séducteur.—Vengeance d'un Mari.*—Un journal de Lyon raconte ce qui suit : Un cordonnier de la rue *** était épris des charmes de la femme d'un peintre en bâtimens, son ami, qui habite la place des ***. Après un demi-mois de déclarations d'amour à la jeune femme, celle-ci, courroucée de la persévérance du cordonnier, dit la semaine dernière à son mari: "Ah ça, tu crois qu'un tel est ton ami; depuis un mois environ il me fait la cour la plus assidue, tous les jours il m'apporte des fleurs, des bouquets, il me suit partout, et quand il me trouve seule ce sont des propos d'amour à n'en plus finir."

"Bah ! dit le peintre en bâtimens.—O mon Dieu ! oui, tous mes efforts pour m'en débarrasser ont été inutile.—Je ne suis plus étonné, répondit le mari, de le voir tous les jours me marchander cette armoire ; femme, il faut nous entendre et le punir sévèrement.—Je le veux bien, répondit-elle. Les deux époux s'entretinrent sur la punition à infliger au déloyal ami.

Le soir, le galant se présenta plus beau et plus radieux que jamais; il offrit un énorme bouquet de roses, en l'accompagnant d'une comparaison que les femmes accueillent toujours avec un nouveau plaisir. "Mon mari est absent, dit la jeune femme, il est allé à St G.. pour se faire payer d'un débiteur qui lui doit 200 fr.—Alors, belle dame, je suis à vous pour toute la soirée ! Une heure, deux heures s'écoulèrent dans le plus doux tête-à-tête. Le nouveau Don Juan pressait vivement la jeune beauté de se rendre à ses désirs, il employait tour à tour la force et l'éloquence. Celle-ci résistait avec un imperturbable sang-froid.

Tout à coup elle lui dit, avec une froide ironie: "Mon cher, dans votre profession, vous vous empreignez d'une odeur de cuir horriblement insupportable. Tenez, prenez un bain dans cette cuve, après je ne dirait peut-être pas non ! La physionomie du cordonnier devint étonnée et craintive. Il regarda la jeune femme, puis il se mit dans le bain. Il y était gravement plongé depuis quelque instans ; son épais visage se montrait reflété par un teinte blafarde, lorsqu'on frappa vivement à la porte ; la femme se dressa de toute sa hauteur en s'écriant : "C'est mon mari !" A ces paroles, le cœur faillit au cordonnier, ses dents claquèrent, il prit peur. C'est que le peintre en bâtimens ne plaisantait pas. "Mon Dieux ! sauvez-vous !"—Où ? dit le cordonnier.—Dans cette armoire." Il s'y blottit.

Le mari entra. "Maudit voyage ! s'écria-t-il, en jetant avec fureur son fouet, ses éperons, son manteau et son casquette sur le plancher, je n'ai pas rapporté cent sous pour acquitter mon billet de 200 francs.—Scélérat de voyage ! Je meurs de faim et de soif.—Tiens, mon ami, dit la femme d'une voix douce, voici du rôti froid et du vin." Le peintre en bâtimens saisit deux couteaux et prit un affreux plaisir à les faire rudement grincer l'un contre l'autre. Le cordonnier au, mouillé, blotti dans l'armoire, était plus mort que vif.—Allons, puisque la nécessité m'y force, demain je ferai transporter cette armoire chez mon ami le cordonnier, il me faut mes 200 fr. pour payer mon billet.—Disant cela, il s'approcha de l'armoire et donna deux tours de clé à la serrure. Le cordonnier était brisé de froid et de saisissement. Le peintre soupa tranquillement, puis on alla se coucher.

Le lendemain, à six heures, quatre hommes s'emparèrent de l'armoire et la placèrent sur un brancard. Arrivés à la porte du cordonnier, le peintre en bâtimens fit descendre sa femme qui arriva en demandant des nouvelles de son mari. "J'ignore où il est, répondit le peintre, mais voici l'armoire qu'il m'a achetée 200 fr." On mit l'armoire debout, on en fit le tour, puis il mit la clé dans la serrure et l'ouvrit. En cet instant, on vit s'en échapper un homme tout rouge, les cheveux hérissés, qui se mit à courrir comme une bête féroce en se jetant dans la boutique. A cette aspect, la femme effrayée cria au secours, ses garçons accoururent et se mirent à frapper le pauvre diable jusqu'à ce qu'enfin il parvint à se faire reconnaître. La correction fut dure et longue. Par une double perfidie, le bain préparé pour le cordonnier était composé d'une forte dose de colle forte, et l'intérieur du placard avait été enduit d'une couche épaisse d'ocre : on devine quelle transformation avait dû subir le pauvre cordonnier.

Depuis ce jour néfaste, qui a failli causer une émeute dans sa rue, le galant cordonnier reste enseveli au fond de sa boutique, et n'ose plus se montrer au grand jour. (*Fanal.*)

TRIBUNAUX.
Police correctionnelle de Paris.

M. le président—Ainsi, vous l'entendez, votre femme se plaint que vous l'avez battue.

Le mari—Mon Dieu, tenez, messieurs, nous sommes presque tous hommes ici, et on peut parler. Les femmes, vous savez, ça fait sa tête, ça devient mijaurée ; et quand ça n'aime plus son mari, ça devient délicat sur les nerfs, que si on y touche du bout du doigt, ça crie tout de suite à l'assassin. Faut cependant que les hommes se soutiennent, ou gare la débâcle dans les ménages ; car, pour vous en donner une idée, je vous dirai qu'il y a dans notre maison une demi douzaine, d'épouses légitimes qui n'attendent que ma condamnation pour en faire attraper autant à leurs maris, faut empêcher ça; nous sommes presque tous hommes ici, il faut pas se manger les uns les autres.

La femme—Tout ça c'est des paroles ; mais, monsieur, il faut être franc et dire que vous m'avez battue.

Le mari—Pourquoi fouillais-tu dans la commode pour prendre le mois de la nourrice, qu'c'est un argent sacré dans un ménage ?

La femme—C'était pour que vous n'alliez pas le boire, monsieur.

Le mari Ah ! nous y voilà ; la boisson à cette heure! Continue ma poule ; va, marche toujours ; si on te laisse faire mon portrait, je vas être joli tout-à-l'heure. Vous allez voir la belle horoscope que ça va faire !

La femme—Puisque tu ne veux convenir de rien, avoue du moins du soufflet que tu m'as donné chez la portière.

Le mari—Je la renie, ta portière ; c'est une femme vous vous soutenez toutes entre femme. Nous sommes presque tous hommes ici, je veux être jugé par les hommes.

La portière—Pour le soufflet pourtant, rien de plus véridique ; je l'ai vu donner à madame en personne.

Le mari—Je demande d'autres témoins ; que mon épouse fasse venir des hommes. Mais il n'y a pas de danger : il n'y en a pas un qui serait assez lache pour dire la chose qu'n'est pas.

La femme—Messieurs, c'est inutile de l'obstiner ; c'est un entêté ; il ne conviendra jamais de rien du moment qu'il l'a mis dans sa tête.

Le mari—Ah ! oui, parlons-en de tête, avec ça que les femmes la mettent dans leur poche, leur tête ; oui! elles ont soin de l'oublier c'te tête ; elles n's'en servent pas, ça les gêne. Heureusement que nous sommes ici presque tous hommes, et que ça ne prendra pas, ma petite.

Le tribunal condamne le mari à 25 fr. d'amende.

Le mari—Ah ! ah ! dis donc. la petite, ça n'a pas tourné comme tu voulais ; nous sommes des hommes ici, c'est pas comme chez ta portière ; allons, à la maison, et un peu leste.

[Droit, journal des tribunaux.]

Le sous-officier vétéran est un guerrier chez lequel les années ont mûri le courage, sans l'énerver et l'affaiblir. Il s'entend parfaitement bien avec le civil, a le ton paternel avec les bonnes d'enfans et est essentiellement bien placé à la porte des jardins publics où son autorité paternelle est particulièrement tempérée par son frottement prolongé avec la civilisation. Il y est d'ailleurs en bon air, ce qui ne laisse pas que d'avoir son bon côté et son avantage hygiénique pour un vieux trompeur. Il est rare que le sous-officier vétéran vienne en police correctionnelle se plaindre de résistance avec injures, outrages ou voies de fait contre sa toute paternelle autorité. Il n'est inflexible que pour les chiens qui ne sont pas tenus lessé, et alors lui, la rigueur du ministère est infiniment tempérée par le sentiment des convenances. Par exception cependant, l'un de ces braves blanchis sous le schako vient aujourd'hui devant la 6e chambre se plaindre de voies de fait exercées contre sa personne, pendant qu'il était de faction à la porte du Luxembourg du côté de la barrière du Maine. Il y a de la simplicité et de la bonhomie dans l'énoncé des griefs du vieux Canivet.

"Pour lors, dit-il, j'étais de 4 à 6 à la grande grille, par où que les farceurs reviennent de la barrière, plus ou moins ficelés, comme dit l'autre. La consigne est d'éliminer insensiblement les hommes ou les femmes qui a bu. Voilà donc que je vois mon particulier ci-contre qui faisait du feston, comme dit l'autre, avec une dame son épouse qui en avait aussi, ni peu ni trop, mais bien assez suffisamment comme ça. Il avait, le particulier, retenu sa respiration et raidi ses fils fere pour passer devant moi, sans manifester sa soulagraphie ; mais je l'allumais d'estime et je m'aperçois qu'il y a de l'oignon, comme dit l'autre. Excusez, pratique, que je lui dis tout doucement, mais vous ne pouvez pas passer par le jardin.—Et pourquoi cela, reprend-il d'un ton insidieux.—Passe que suffit, c'est clair, vous avez des inquiétudes dans les jambes, vous pourriez, j'en suis bien certain, tomber dans le bassin avec les poissons rouges.—Il résiste, il s'insurge, et me saisit mon arme. Son épouse, plus raisonnable que lui, se met de la partie et l'invite à respecter un factionnaire comme de juste. Lui récidive et se permet un coup de poing sur le nez. La femme crie, moi je crie aussi à la garde. La femme dit ; Respect au vétéran qui est en faction, j'aime mieux que tu me battes.—Lui me quitte et bat sa femme. . . bouleversement général ! J'aurais bien pu sévir contre cet impudent bourgeois et lui passer ma baïonnette au travers du ventre ; mais je me suis dit respectons le vin ; cette homme est époux, il est sans doute père, ne faisons pas d'orphelins ; je me suis essuyé le nez, qui saignait sur mon fourniment, et aidé de quelques honnêtes bourgeois j'ai conduit M. Fournel au poste."

M. Fournel est condamné par le tribunal à dix jours d'emprisonnement. [Gazette des Tribunaux.

POLICE CORRECTIONNELLE.
(6me chambre.)

—Etre battue par son mari, ça peut arriver, dit la femme Jacquart, et ça ne regarde pas la justice ; mais être battue en présence de son mari par deux amis de son mari, c'est à en *suffoquer*, c'est à en perdre l'appétit ; et voilà pourquoi Mme. Jacquart, qui tient à faire ses trois repas comme d'habitude, a fait citer aujourd'hui en police correctionnelle ses deux *bourreaux d'assassins*, et presque son mari, M. Jacquart contre lequel, par conclusions prises à la barre, elle demande le divorce.

Jacquart—Soye pas si emportée, Lisa, tu sais bien que j'ai voulu te défendre, mais que ces messieurs n'ont pas voulu, disant que tu les avais martyrisés avec ton sac.

Les prévenus—Oui, nous étions à boire bien doucement avec le père Jacquart, quand elle est venue nous martyriser avec son sac.

La femme Jacquart—Comment qu'une femme pourrait martyriser deux hommes avec un sac qui n'est que de simple toile grise ?

Le prévenu Gabriel—Oui, mais il y avait un pot dans le sac, dont vous faisiez le moulinet avec, que le pot s'est cassé sur ma tête, et a fait deux trous à passer un moëllon.

M. le président—De quelle espèce était ce pot ?

Le père Jacquart—C'est un pot à confiture, messieurs, dont nos femmes nous apportent à manger dedans à nous autres carriers ; ça peut peser de trois livres à trois livres et demie ; est-ce pas Lisa ?

La femme Jacquart—Est-ce que je l'ai pesé, moi, vieux enragé de bête ! Tu ferais mieux de te taire, avec tes trois livres et demie ; t'es plus bête que lui. Laisse moi parler à ces messieurs et tiens-toi tranquille, ça vaudra mieux.

Mme. Jacquart parle en effet à ces messieurs, bruyamment, longuement, chaudement, et après un quart d'heure de débit, sans prendre haleine, termine ainsi : "J'en recevais tant sur mes pauvres épaules, sur mon pauvre bras, sur mes pauvres oreilles, sur ma pauvre tête, que je croyais que c'était la grêle qui tombait du ciel, puisqu'ils y allaient à coups de poings, à coups de mains, à coups de doigts, à coups d'ongles, à coups de pieds, à coups de genoux, à coups de coudes, et le

[illegible] avoir été cherché mon mari, [illegible] ces deux brigands de soûlards, il [illegible] s'en venir [illegible] heureux, et l'autre [illegible] collet.

M. le président au premier témoin. Votre nom ?

Le témoin—Femme Fatailant, monsieur.

M. le président—Mais vos noms de fille ?

Le témoin—Femme Fatailant ou Marie Dauphiné, ça m'est égal.

Le président—Qu'avez vous vu ?

La femme Fatailant—J'ai vu que j'ai mis la tête à la fenêtre, et que j'ai vu du sang qui dégouttait d'une tête de la société de cette dame et de ces messieurs.

Le président—Vous ne pouvez pas dire, quel, est celui des trois qui saignait ?

La femme Fatailant—Pour ça non. J'ai vu du sang qui était rouge comme... une macre [illegible]; c'est tout.

Le deuxième témoin, une bonne vieille [illegible], je n'ai vu que le commencement ni la fin.

M. le président—Alors, pourquoi donc [illegible] a-t-on fait [illegible]

La vieille—C'est ce que je leur ai dit [illegible]; mais ils m'ont dit qu'il fallait tout de même venir à cause de ma [illegible], que ça fait plaisir à la justice, pour la vérité.

Les autres témoins étant épuisés, le tribunal renvoie les prévenus de la plainte, et que madame Jacquart, [illegible] avec un profond mécontentement augmenté encore par l'oubli du tribunal de statuer sur sa demande en divorce.

[Droit, journal des tribunaux.

MIRANDE.—*Le Faux confesseur.*—On s'entretient ici depuis quelque temps d'un événement fort étrange qui est arrivé dans une petite ville de l'arrondissement. Le desservant de la paroisse et son vicaire venaient de sortir de l'église après avoir vaqué aux divers offices de leur ministère. Cependant deux jeunes filles semblaient attendre leur retour pour se confesser. Dans ce moment, un jeune homme, que le même motif n'avait pas sans doute attiré dans l'église, parvint à se glisser dans la sacristie, d'où il sortit bientôt après avec le surplis, l'étole et le bonnet carré d'un confesseur, et, comme le loup devenu berger, il alla prendre place au confessional de la pénitence entre les deux jeunes ouailles qui étaient déjà en méditation. L'une d'elles, vivement préoccupée de l'acte saint qu'elle allait faire, commença aussitôt sa confession sans même lever les yeux vers celui qui devait l'entendre ; elle lui avait conté la plus grande partie de ses péchés quand le vicaire rentra dans l'église, sachant que les deux pénitentes qu'il y avait laissées. Ce ne fut pas sans une grande surprise qu'il vit sa place occupée, sachant surtout qu'elle ne pouvait l'être par M. le curé, dont l'absence était certaine pour lui. Quel était donc l'audacieux usurpateur de ses droits? Était-ce un profane de la race des hommes ou un envoyé des enfers? Après avoir fait sans doute ces réflexions, le jeune ministre, s'armant d'un pieux courage, s'avance vers le lieu où le nouveau confesseur était en fonctions. Celui-ci ne l'eût pas plus tôt aperçu qu'il chercha à fuir en cachant son visage dans le surplis dont il était revêtu ; mais son vigoureux adversaire le retint dans ses bras, et ce ne fut qu'après l'avoir démasqué et parfaitement reconnu qu'il consentit à le relâcher.

On s'accorde généralement à dire que l'acteur de cette scandaleuse comédie n'était pas intéressé à connaître les péchés de ces pénitentes, et qu'il n'a voulu faire qu'une espièglerie aux dépens de son caractère léger et [illegible] avait accoutumé ses concitoyens; mais il a eu le malheur d'être dénoncé à la justice, et déjà une instruction criminelle est commencée contre lui. On assure même qu'il y a débat devant les magistrats instructeurs pour définir le crime ou le délit dont il se serait rendu coupable, car, après les décisions de la chambre du conseil et de la chambre des mises en accusation, M. le procureur général s'est pourvu en cassation. Nous verrons plus tard le résultat de ce procès, nouveau point dans les annales judiciaires (*Le Droit.*)

Est décédée hier après midi, Madame veuve François Dreux. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister à son convoi qui aura lieu cet après midi à 4 heures et demie. Son corps est exposé rue du Quartier, entre Rempart et St. Claude.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

Conseil de la 1re. Municipalité—Séance du 12 août 1836.

1o. *Résolu*, Qu'à l'avenir, le syndic du bayou St Jean recevra les mêmes émolumens que ceux accordés aux commissaires de police, et que ses devoirs et ses pouvoirs seront les mêmes dans les limites de son district que ceux dévolus aux commissaires.

2o. *Résolu*, Que le dit syndic aura l'inspection du port sur le bayou St. Jean et le contrôle exclusif sur les personnes employées au service dudit port.

3o. *Il est de plus résolu*, Que le personnel de la garde stationnée au bayou St. Jean sera porté à huit hommes et un caporal.

4o. *Il est de plus résolu*, Que le salaire du capitaine de la garde-de-ville soit fixé à cent-cinquante piastres par mois, et celui de Mr. Lainés, chef des charpentiers employées au service de la ville, à la somme de cent piastres par mois.

(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.

Approuvé le 19 août, 1836.

(Signé) D. PRIEUR, Maire.

Pour copie conforme,

THEARD Jr., Secrét.

Séance du 26 août 1836.
ORDONNANCE

Portant création d'une Caisse d'Amortissement.

Le Conseil de la Première Municipalité arrête ce qui suit :

Article 1er. Il sera établi immédiatement une Caisse d'Amortissement pour éteindre les dettes que la première Municipalité pourra contracter, sous le nom de Caisse d'Amortissement.

Art. 2. Cette Caisse d'Amortissement sera tenue par le contrôleur de la 1re. Municipalité.

Art. 3. Le comité de finances, le maire et le recorder auront la surveillance de la dite Caisse, sous le nom de commissaires de la Caisse d'Amortissement ; une majorité d'entre eux formera un quorum, qui pourra faire toutes les affaires de la dite Caisse.

Art. 4. Cette caisse sera fondé par le versement que le trésorier de la première municipalité fera entre les mains du contrôleur : 1o. Des billets provenant de la vente des propriétés appartenant à la 1ère municipalité au 1er. Mai dernier. 2o Des billets provenant de la vente des propriétés acquises par la 1ère. municipalité depuis le premier Mai dernier, déduction faite du prix d'achat.

Art. 5. Les commissaires de la caisse d'amortissement placeront les fonds provenant de ces versemens, en escomptant des billets de la 1ère. municipalité ou des particuliers y résidant, à un taux qui ne sera pas moindre de neuf pour cent par an, quelque soit le temps que ces billets auront à courir.

Art. 6. Cette caisse d'amortissement sera autorisé à recevoir des fonds des particuliers en leur bonifiant un intérêt de cinq pour cent par an pour toute somme qui sera déposée dans la dite caisse, pour tout espace de temps, qui ne sera pas moindre de six mois.

Art. 7. Le comité de finances est autorisé à faire annoncer dans deux gazettes qui se publient à la Nlle. Orléans, en français et en anglais, que la dite caisse d'amortissement est prête à recevoir les dépôts qui pourront y être faits.

(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.

Approuvé le 30 août 1836.

(Signé) D. PRIEUR, maire.

Pour copie conforme,

THEARD Jnr. Secrétaire.

Résolu, Que le voyer soit requis de faire réparer immédiatement la bordure en pierres plates sur les deux côtés de la Cathédrale.

Résolu, Que les commissaires de police, et notamment les officiers et hommes de la garde-de-ville sont requis, sous peine de destitution, de veiller à ce que les ordonnances concernant la police générale et celles concernant la salubrité publique, soient strictement observées dans les rues sur les deux côtés de l'église ; et le capitaine de la garde-de-ville devra, quand il le jugera nécessaire, pour la plus fidèle exécution des dites ordonnances, placer des factionnaires dans les dites rues.

Il est de plus résolu, Que le capitaine et le lieutenant de la garde-de-ville devront alternativement, chaque nuit, garder un cheval tout sellé pendant la durée de la nuit, auprès du porte de l'Hôtel de Ville.

(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.

Approuvé le 30 août 1836.

(Signé,) D. PRIEUR, maire.

Pour copie conforme,

THEARD. Jnr. secrétaire.

Résolu, Qu'à dater du quinze septembre prochain les tombereaux, drays, ou toutes autres espèces de voitures employées pour transporter les morts des différents hôpitaux de cette ville au cimetière du bayou St. Jean, devront être fermées de manière à ne pas être exposées à la vue du public ; en conséquence toute personne y concernée qui sera trouvée en contravention à la présente disposition, paiera une amende de cinquante piastres pour la première fois, et de cent piastres pour chaque contravention subséquente.

(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.

Approuvé le 30 août 1836.

(Signé) D. PRIEUR, maire.

Pour copie conforme,

THEARD, Jnr. secrétaire.

Séance des Marguilliers du 19 sept. 1836.

Résolu que le secrétaire est invité à annoncer dans l'Abeille que M. W. F. C. Duplessis a été élu président, en remplacement de M. J. Guillot fils démissionnaire, et M. Fréd. Buisson a été élu vice-président, M. J. Guillot fils, trésorier de la fabrique, en remplacement de M. Félix Labatut, démissionnaire.

Par ordre du président,

21 sept — CHS. BOLOT, secrétaire.

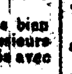

A LOUER—Un très grand lot de terre, avec maison à domicile et écuries y appartenant, dans le centre de la ville, très bien situé pour une écurie publique ou pour des charretiers. S'adresser à [illegible] ISAAC T PRESTON.

21 sept—[illegible]

PAPIERS peints pour tenture—Jolies nouveautés en papiers peints dans toutes les qualités, du plus beau choix et du dernier goût, apportés de France par le navire Mozart, chez CHEVALIER, peintre et marchand de papiers, rue de Chartres, encoignure Jefferson, no 172.

Il continue toujours à se charger du collage et de la peinture des maisons, comme aussi des réparations locatives, telles que toiture, charpente, menuiserie, maçonne, etc. — 21 sept—6

RECU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné,

30 demi pipes eau de vie cognac fine champagne, ayant droit au drawback,

200 caisses eau fleur d'Orange, grand modèle,

200 do vin vieux Tavel,

100 do champagne, 1ère. qualité,

100 do liqueurs superfines assorties,

50 do extrait d'absinthe,

et un grand assortiment de vins rouge et blanc, en barriques et en caisses.

Plus, ayant droit au drawback, draps de Saxe, indiennes françaises et suisses, chamberguilles, mantilles, alépines, et bretelles en gomme élastique.

21 sept — OSMIN BIGOURDAN.

REMEDE de Leroy, pilules purgatives du docteur Le Roy; le grand ouvrage du docteur Le Roy; Antiglaireux du docteur Guillet; en débarquement du navire Mozart, à vendre au dépôt, chez A. MICHOUD,

21 sept—15 — encoignure Ursulines et Levée.

PORC—Mess M O & F O, à vendre par

5 sept — PERKS & HALL.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 20 Septembre.

COTON.

306 balles	Mississipi,	....	18½
130 do	do et Louisiane,	....	18½
17 do	Louisiane,	....	19½
9 de	do	....	19½

Prix Courant du Coton et des Produits.
20 Septembre.

COTON..	Choix..........	00 18½ à 00 19½
	Bon 1re. qualité.........	00 17½ à 00 17½
	Dito 2de. dito.........	00 16 à 00 16½
	Moyen.........	00 14 à 00 15
	Ordinaire.........	00 12 à 00 13½
SUCRE..	Nlle.-Orléans.........	00 10½ à 00 11½
	Blanc de Cube.........	00 13½ à 00 15
	Brun, ..dito.........	00 10½ à 11 00
MELASSE.........		00 40 à 00 42
TABAC..	1re qualité.........	00 5 à 00 6
	2do. qualité.........	00 4 à 00 5
	Croisé.........	00 3 à 00 4
	Cube.........	00 4 à 00 5½
FARINE.........		7 75 à 8 00
PORC..	Clair.........	24 00 à 00 00
	Mess.........	22 00 à 22 50
	Prime.........	18 00 à 18 50
	Plat-Côté.........	00 7½ à 00 8
JAMBON	Fumé.........	00 12 à 00 14
	Côtés.........	00 10½ à 00 12½
	Epaules.........	00 7 à 00 8½
	Plat-Côtés.........	00 9 à 00 10½
BŒUF..	Mess.........	13 00 à 14 00
	Prime.........	00 11½ à 00 12
GRAISSE.........		00 13 à 00 16
BEURRE—Du Nord.........		00 22 à 00 25
MAIS.........		00 78 à 00 80
WHISKEY.........		00 44 à 00 48
TOILE..	D'emballage.........	00 23 à 00 30
CORDE:	D'emballage.........	00 12 à 00 13½

CHARLESTON, 10 Septembre.

Coton—Le marché pour les Uplands a été durant toute la semaine dernière dans une stagnation complète. Il n'y a point de navires en charge pour les ports étrangers et pas de demandes pour les manufactures du nord. 57 balles Uplands forment toutes les transactions de la semaine dernière, parmi lesquelles 4 balles à 13 cents et 53 à 15. Nos cours sont nominaux; nous n'avons pas appris qu'il y ait eu aucune vente dans les longues soies.

Farine—Les arrivages de la semaine dernière ont été de 600 barils de la Virginie, dont 100 barils de nouvelle farine, et le reste de bled nouvellement battu.—Les ventes de cette dernière qualité se sont faites dans des prix équivalant à 9 50; quelques ventes de la fraîche à $10. Au prix on ne peut espérer que les acheteurs se présentent facilement ; les transactions ne se font que pour les besoins du moment.

Grains—Il n'y a pas eu d'arrivage en maïs, avoine, fèves ou foin. Nos cours qui sont les mêmes que ceux de la semaine dernière, peuvent être considérés comme nominaux.

Sucre—Les muscovados ont langui ; à l'exception d'une vente de quelques boucauds pour le détail ; il n'y a pas eu de transactions, 55 caisses Havane blanc furent cette semaine, ont été vendues à nos cours.

Melasse—Environ 120 boucauds Cuba, reçus depuis notre dernier rapport, ont été vendus en deux lots.—77 boucauts à 34 cts. et le reste à un taux un peu plus élevé.

Esprits—Nous ne changeons pas nos derniers cours; les transactions ont été faibles. Un lot de whiskey s'est traité à 43 cents.

Jambons—Pas d'arrivages—L'article obtient nos cours les plus élevés.

Graisse—Les prix sont toujours les mêmes. 34 barrillets de l'Ouest ont été vendus à des prix qui n'ont pas transpirés.

BALTIMORE, 2 Septembre

Café—A l'encan, mercredi, 900 sacs Rio, ancienne et nouvelle récolte, ont été vendus à 11 1½ à 12 1½ cts. aussi, 73 sacs sucre blanc à 12 1½. Les ventes à l'amiable sont très limitées; quelques centaines de sacs vendus au cours.

Coton—Petites ventes de Mobile de 18 à 20 cents.

Farine—Nous avons à noter une nouvelle hausse dans toutes les qualités de farine, qui a eu lieu depuis notre dernier rapport. Au commencement de la semaine, on a vendu des farines fraîches de Howard st en magasin de 8 50 à 8 75, mais elles ont bientôt après été portées à $9, auquel prix elles se maintiennent aujourd'hui. L'approvisionnement est faible, et les transactions sont en conséquence très limitées.

Maïs—Des ventes de maïs blanc, pour exportation, se sont faites au commencement de la semaine à 93 cents, et depuis lors quelques lots à 94. Nos cours sont, pour le blanc de 93 à 94. Il s'est vendu de jaune hier à 97; mais aujourd'hui une vente pour exportation a eu lieu à 95.

Provisions—Nous quotons le porc mess de 23 à 24. L'approvisionnement de jambon de l'Ouest est de beaucoup diminué. Ventes de qualités assorties, faites de 11 3½ à 12 1½, selon la qualité. La demande est bonne. Ventes de jambon, partie inférieure, de l'Ouest 12 1½ à 13; milieu 12 à 13; et épaules 9 1½ à 10 cents. Nous quotons la graisse de 16 à 17.

Riz—Ventes faites à $4 le quintal.

Sucre—300 boucauds Porto-Rico 9 25 à 11; de la qualité Ste. Marthe, 50 caisses blanc et jaune 8 95 à 11; 54 sacs blanc 10 30 à 10 55; 37 surons dito à 9 80, et 10; 40 sacs blanc et brun 9 25 à 9 40; 6 barils à 9 50; 25 demi-barils 9 25 à 9 40; aussi 100 barils muscovados 10 à 10 5; 85 boucauts Porto Rico 10 à 11; et à l'amiable 300 barils Pernambuco.

ALEXANDRIE, (D. C.) 3 sept.

Farine nouvelle 8 10 à 8 12 1½; do vieille 7 50 à 7 75; froment blanc, par boisseau, 1 50 à 1 80; id rouge 1 40 à 1 60; maïs 85 à 90; avoine 40; jambon 10 1½ à 11; graisse 12 1½ à 16; whiskey pas de cours.

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Brick Daniel Kilby. Anthony, Philadelphie, Geo Bedford.
Navire Wm. Tell, Coffin, Gibraltar, Bein & Cohen.
Navire Andes, Oliver, Cowes et un marché, G. Bedford.
Barque Seine, Davis, New York, Gout & co.

Arrivés.

Bateau de remorque Pilot, Morrison, des passes, ayant mis en mer le brick Lucy. Il a amené le navire Shakspeare, Robt. Morris et le brick Columbus. Il a laissé les passes le 19 à 1 heure du matin—rapporte le navire Florence mouillé en dedans de la barre, pour Vicksburg—au Fort, en rivière, brick Tom Cringle, pour ce port. A la Passe N E le sloop de guerre Boston—A la passe S O, la goëlette de guerre texienne Terrible, sous arret, pour avoir gardé à son bord un esclave, en contravention aux lois.

Navire Shakespeare, Knowles, de N. York.
Navire Robt. Morris, Waithman, de Boston.
Brick Pilgrim, Stevens, 25 jours de Baltimore.
Bateau à vapeur Savanna, Page, Louisville.
Bateau à vapeur Shakspeare, Longcope, Ohio.
Bateau à vapeur Commerce, Mabé, Bâton Rouge.
Bateau de remorque Post Boy, Davis, Vicksburg.
Bateau à vapeur Revenue, Bickerstaff, d'Alexandrie et des Natchitoches.
Bateau à vapeur Bunker Hill, Glover, Manchester.
Bateau de remorque Hudson, Howran, de la Passe S O. Il a amené le navire Tiger, de New York et la Tiger, de Boston, et le brick Georges, de Thomaston via Norfolk—rien en vue.
Navire Tiger, Baker, 19 jours de New York.
Navire Tiger, Little, 27 jours de Boston.
Brick Georges, Snow, de Thomaston via Norfolk.

Comp. de Bourse et Banque de la Nelle. Orléans,
20 septembre 1836.

AVIS—Un paiement de cinq piastres par action sur le fond capital de cette institution, sera payable à la salle de la Direction de la compagnie, le jeudi, 20 octobre prochain.

Par ordre de la direction,

21 sept — R. BIENAN, caissier.

Banque du Commerce de la Nelle.-Orléans
Nlle. Orléans, 19 sept. 1836.

UN teneur de livres général pour cette institution sera élu lundi prochain, 26 du courant. On recevra les demandes jusqu'à samedi, 24 du courant.

Par ordre de la Direction.

21 sept — Ed. DUPLESSIS, caissier.

Banque de l'Association Consolidée des Habitants de la Louisiane
Nelle. Orléans, 20 septembre 1836.

CETTE Banque tire sur Londres à 9 1½ pour cent de prime; sur Paris à 5 f. 22 1½, sur New York à 30 jours de vue.

21 sept — A. BAUDOIN, caissier.

Commission du chemin-à-coulisses de Washington.

(*Extrait de la séance du 14 septembre 1836, pour nommer un commissaire, en remplacement de M. Lesseps*).

AU premier scrutin, M. L. U. Gaiennié a eu 2 voix
M. J. Community, 2 do
second scrutin, M. L. U. Gaiennié, 2 do
M J Community, 2 do
troisième scrutin, M. L. U. Gaiennié 1 do
M. J. Community, 3 do

En conséquence M. J. Community a été élu commissaire. Par ordre de la direction.

21 sept—2 — J. A. DUREL, secrétaire.

AVIS est par le présent donné, que depuis le 1er du mois de juin dernier, M. Charles Antoine s'étant retiré de la société de F. Gillet & co., à la Nlle. Orléans et à New-York, la liquidation de ladite société ainsi que la continuation du même genre d'affaires que par le passé, seront continuées par les associés restans.

F. GILLET,
P. A. HEBRARD, et
VICTOR HESTRES.

A la Nouvelle-Orléans et à New-York, sous la même raison de F. Gillet & Co. — 21 sept—6

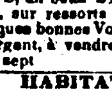

DEPOT DE VOITURES DE LA LOUISIANE—Récemment reçu un superbe TILBURY, quelques CABRIOLETS, un beau STANHOPE, double, des Barrouches, sur ressorts élyptiques, à sièges dicco ; aussi, quelques bonnes Voitures, avec montures en cuivre et en argent, à vendre à des termes raisonnables, par

21 sept — H. BEACH & Co. rue Royale.

HABITATION ET ESCLAVES
A VENDRE.

Cette Habitation située sur la rive Ouest du Mississipi, dans la paroisse de la Pointe Coupée, à 12 mille au dessus du Bayou Sarah, est égale à toute autre de l'Etat pour la culture du coton ou de la canne à sucre. Elle a douze arpents de face, quarante de profondeur, avec ouverture à gagner 556 85½100 égal 171 25½100 acres américains; 50 acres défrichés, entourés et cultivés en coton et maïs; le reste est bon bois de charpente et bois de construction pour les bateaux à vapeur, commençant à 400 yardes d'un endroit, très adapté à un chantier. Il n'y en a pas de meilleur sur la Rivière, toute la terre est susceptible de faire un revenu de 50 cordes de bois par acre qui vaut au débarcadaire trois piastres la corde, maison en bois avec deux chambres et cheminées, maison en bois à faire les viandes; maison à maïs, maison à coton, cabanes à nègres faites en buches et poteaux. Quarante excellents Esclaves.

Conditions : $50,000, un tiers comptant, un tiers à 12 mois et l'autre tiers à deux ans de crédit, avec cautionnement convenable, portant intérêt à 6 pour cent par an, depuis la date jusqu'à parfait paiement. La récolte, les provisions, ustensiles d'habitation &c., seront donnés à l'acheteur. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à Messrs.

21 sept—10,2ps — BURKE, WATTS & Co.

PIERRES A LITOGRAPHIER.—A vendre 4 à 5 belles pierres à litographier. S'adresser au bureau de cette feuille. — 17 sept

Ventes à l'Encan.

PAR H DOMINGON & BARNETT Sr.

IL sera vendu Mardi 27 du présent mois, à la Bourse Hewlett encoignure des rues St Louis et Chartres, à 11 heures précise du matin.

1600 Lots de terre avantageusement situés dans cette partie du faubourg Washington qui dépend des habitations Macarty, Olivier et Lombard.

Ces terrains dont une partie fait face à la rue des Bons Enfans, sur laquelle doit passer le rail road projeté entre la Nouvelle Orléans et la Terre aux Bœufs, se trouvent à l'endroit le plus élevé de tous les environs, le canal du moulin à scie ci-devant Macarty, ayant par ses dépôts comblé la susdite terre, ce dont il est facile de se convaincre en allant visiter les lieux et en s'adressant pour la vérité du fait à Messrs Bringier, arpenteur; Cobbs, son député; E Caraby, Philippe Guesnon, Macarty et Jean Facio. Le propriétaire a contracté avec Mr Jean Facio pour opérer le défrichement de cette terre, depuis la rue des Bons Enfans, jusqu'à la ligne de profondeur qui sépare la dite terre des habitations de Gentilly, ce qui ne laissera pas que de donner une grande valeur à ces terrains en facilitant les personnes qui s'en rendraient acquéreurs, les moyens de bâtir, ou d'y faire toute espèce d'établissemens.

Les vastes entrepôts de tabac qu'une riche compagnie de spéculateurs doit incessamment faire bâtir; les améliorations sans nombre dont la 3me municipalité est le théâtre. les wharfs qui vont se construire à une très grande distance, et qui s'appeleront avant longtems le commerce et l'opulence, tout semble appeler l'attention du public sur cette vente qui promet d'immenses bénéfices au spéculateur assez heureux pour profiter d'une occasion aussi favorable. Un piquet avec pavillon rouge, sur chaque côté de la terre, sera placé afin que les personnes qui désireront voir cette propriété puissent la reconnaître.

Conditions—1 et 2 ans à dater du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement, portant intérêt à 10 pour cent l'an, en cas de non paiement au jour de l'échéance jusqu'à paiement final, sans que cette clause puis e autoriser les tireurs à retarder le paiement d'aucun des billets par leur fournis-

Les actes de vente seront passés partie en l'étude de Mr. Théodore Seghers, partie en l'étude de Mr. Gustave Le Gardeur, et partie en l'étude de Mr. Octave de Armas, notaires en cette ville, à la charge des acquéreurs qui devront également à leurs frais, se faire mettre en possession des terrains qui leur seront adjugés. Les plans des dits terrains seront exposés à la Bourse, samedi prochain.

N. B. Les bois de la dite terre ayant été donnés par le propriétaire au dit sieur Jean Facio en paiement du défrichement, les acquéreurs des terrains n'ont aucun droit à ce bois.

Les acquéreurs de terrains pourront en s'adressant à Messrs. Ovignat Dorville et Dufossat Soniat qui leur permettront de passer sur leur terre, faire un chemin qui pourra de la Levée aboutir au chemin de Gentilly, ce qui donnerait une très grande valeur aux terrains.

21 sept—6

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 24 du courant, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, à l'heure de midi.

L'esclave nommée Nelly, négresse âgée de 30 ans, acclimatée, excellente domestique de maison, blanchisseuse, repasseuse et gardienne d'enfans.

Elle n'est vendue à cause d'aucuns défauts, et est entièrement garantie des vices et maladies prévus par la loi. Conditions, à la vente.

L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. — 21 sept

☞ Le navire paquebot JOHN SERGEANT, venant de Philadelphie est en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. — 19 sept

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

L'ELECTION d'un alderman, qui devait avoir lieu dans le premier district de la première municipalité le 12 du courant, n'ayant pu être effectué, parce qu'une seule des personnes qui avaient été désignées a voulu accepter les fonctions de juge-inspecteur, la dite élection sera tenue le samedi 24 du courant, dans le café de Richardson, rue Conti, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après midi. Sont nommés juges inspecteurs MM. J. Armitage et Alexander Phillips, et greffier M. Hyde, de la raison Hyde et Allan.

Le 15 septembre 1836.

16 sept — D. PRIEUR, maire.

RESTAURAT DU COMMERCE.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public, et les personnes qui visitent la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'établir un RESTAURAT dans la rue de Chartres, No. 107, entre les rues Conti et Saint Louis, où l'on trouvera à toute heure du jour tout ce que le marché et la saison offrent de plus délicat. Il prendra des pensionnaires au mois ; ses prix sont modérés, et ses objets de consommation de première qualité.

A dater du mois prochain, il y aura une table d'hôte de vingt couverts, qui sera servie à 3 heures précises. Soupe à la tortue tous les jours à 11 heures.

21 sept—3 — MICHEL DOUAIS.

CHAMPAGNE de l'Aigle d'or de Sellery.—60 paniers en débarquement du navire Mozart et à vendre par — J LE BLANC & Co.

21 sept — no 103, rue Royale.

AVIS—Les personnes qui ont quelques réclamations contre le bâteau-à-vapeur TECHE, sont requises de les présenter immédiatement pour en obtenir le règlement, attendu que ce bâteau a changé de propriétaires. — GRAY, DURRIVE & Co.

21 sept — Nouvelle Levée, Nos. 42 et 43

VIN DE MARSEILLE—1575 barriques vin rouge de Marseille, des marques Bergasse, Bethfort et Poncet & fils, à vendre par

21 sept — E. A. LEFEBVRE, 10 rue Toulouse.

FOIN—300 balles foin à vendre par

21 sept — PERKS & HALL.

POMMES SECHES—50 barils, à vendre par

21 sept — PERKS & HALL.

MALAGA SEC—40 barillets à vendre par

21 sept — PERKS & HALL.

SEL—100 sacs à vendre par

21 sept — PERKS & HALL.

HARRISON, BROWN & Co. No 47, rue Bienville, offrent à vendre

Un assortiment des Marchandises sèches, convenables au marché du Mexique, et à celui de la place. — 21 sept

HARRISON, BROWN & CO. No. 47, rue Bienville, offrent à vendre, à des conditions raisonnables :

200 demi pipes et quarts do. eau de vie de Bordeaux et de la Rochelle, d'importation directe et ayant droit au drawback.

Vins de Madère, de Sherry et de Porto, en futailles et en bouteilles ; Vin de Champagne;

Tabac de Cube, 1ère. 2de. et 3me. qualités;

Ferblanc; Savon du Nord. — 21sept

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans.—Présent l'honorable Chs Maurian, juge—le 17 sept. 1836—No. 9039—James Roper, maintenant détenu, contre ses créanciers. Sur lecture et enrégistrement de la pétition et cédule dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers dudit insolvable, déduisent en pleine cour, le 14ème. jour d'octobre prochain, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande du pétitionnaire; et d'arrêter en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés.—Par ordre de la cour—Bureau du Greffier le 17 sept. 1836. — P. A. GUYOL,

21 sept—8,2ps — Député greffier.

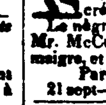

A VENDRE—Une paire de chevaux gris pour voiture, très doux et convenable pour l'usage d'une famille. S'ils ne sont pas vendus avant, ils seront exposés en vente publique à l'encan le 24 septembre, à midi, par P. A. Guillotte, encanteur.—S'adresser à — ISAAC T PRESTON.

21 sept—3

AVIS—Détenu à la geole de la paroisse St. Jean Baptiste, le nègre nommé BENOIST, se disant appartenir à Mr. Verloin. Ce nègre est créole.

Le nègre nommé William, se disant appartenir à Mr. McCutchon ; ce nègre est petit de taille, très maigre, et parle français.

Paroisse St. Jean Baptiste, 19 sept. 1836

21 sept—3 — A. LUMINAIS, shériff.

5 piastres de Récompense.

PARTI marron de chez le soussigné, le nègre nommé JUPITER, très connu dans les fauxbourgs d'en haut comme charretier; ce nègre est âgé de 40 ans, marche très lentement et la tête basse, il se tient habituellement dans le cabaret de l'encoignure des rues du Camp et Gravier, ou dans celui de l'encoignure Girod et Saint Charles.

F. P. PEYTAVIN,

faubourg Delor, encoignure Apollon et Calliope.

21 sept—3

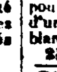

10 Piastres de RECOMPENSE à celui qui ramènera chez Mr. Bardon, encoignure Bourbon et Saint Pierre, un petit grif âgé d'environ 13 ans, parti marron le 19 du courant. Les capitaines de bateaux à vapeur d'en haut et de l'autre bord du lac, et les capitaines des goëlettes de l'autre bord du lac, sont priés de l'arrêter parcequ'il a pour habitude de se cacher à leur bord. Il était vêtu d'un pantalon de cotonnade bleue et d'une chemise blanche.

21 sept—3 — J. BARDON.

CIGARRES—60,000 de cigarres d'une nouvelle manufacture et annoncés comme très bons, en débarquement du brick Octavia à vendre par

19 sept — G. DORSEY, 44 Nlle. Levée.

GRAISSE—2,500 barillets de graisse supérieure à vendre par

19 sept — G. DORSEY, 44 Nlle. Levée.

VIN D'HERMITAGE—Quelques caisses de vin blanc, très vieux, à vendre par

19 sept — G. DORSEY, 44 Nlle. Levée.

JAMBONS enveloppés—100 boucauds de jambons de Cincinnati, jambons fumés, d'une qualité supérieure, à vendre par

19 sept — G. DORSEY, 44 Nlle. Levée.

CAFE, Sucre et Cigarres—3000 sacs café de Rio; 600 do Havane, 423 caisses sucre brun de la Havane; 179 do blanc do; 120,000 cigarres supérieures de la Havane, en magasin et à vendre par

19 sept — R. GRONING & Co.

VINS—500 paniers vin de Champagne; 50 demi-pipes vieux eau de vie cognac, vin de Madère; vin de Porto et de Sherry, de qualité supérieure, en bouteilles, boucauds et quart de boucauds à vendre par

19 sept — R. GRONING & Co.

MIEL, Huile de Castor—[illegible] Cuba: 20 do huile de castor, en magasin et à vendre par

19 sept — R. GRONING & Co.

PANIERS DE JONC—Un lot de paniers de jonc en débarquement du navire John Sergeant, et à vendre par — JAS. REED & Co.

19 sept — rue Royale, no 35.

CORDES D'EMBALLAGE — 100 rouleaux corde d'emballage d'une excellente qualité en débarquement du navire John Sergeant, et à vendre par

16 sept — JAS. REED & Co. 35, rue Royale.

S Mr. Varquain jeune, du Hâvre, se trouve présentement à la Nouvelle-Orléans, il est invité à se présenter rue Saint Louis, no. 26. — 16 sept—3

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu samedi prochain, 24 du courant, à 11 heures du matin, à son bureau, no 100, rue Chartres

Un assortiment général de meubles, consistant en grande partie de sideboards, sofas, chaises, glaces, armoires, bois de lits, pendules, pots à fleur, tapis, &c.

Conditions, comptant. — 21 sept

PAR M BARNETT, Sr.

IL sera vendu, samedi prochain, 24 du courant, à la Bourse Hewlett :

Trois Lots de Terre de grande valeur, situés faubourg Tremé, rue des Marais, entre la rue des Ursulines et le chemin du Bayou, sur un des terrains se trouve une superbe Maison, avec ses dépendances. Le tout conformément à un plan dressé par L. Bringier qui sera déposé à la Bourse.

Conditions. 8, 16, et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. L'acte de vente chez L. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs.

21 sept—3

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu aujourd'hui, mercredi, 21 du courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, pour compte, 20 boucauds sucre, 1ère qualité.

21 sept

PAR FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI, 21 du courant, à la Bourse, à midi, il sera vendu,

Quatorze Superbes Terrains situés au nouveau faubourg Marigny, entre les Champs Elysées, du Génie, des Libéraux et des Français, d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions, à la vente.

Les actes de vente chez L. Féraud, notaire, aux frais des acquéreurs. — 21 sept

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu samedi, 24 du courant, à 4 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Royale et Ste Anne, 50 barriques vieux vin de Bordeaux.

Conditions : audessus de $100, 60 jours de crédit et au-dessus de $300 à 3 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur. — 21 sept

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu mercredi, 21 du courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, pour clore compte,

400 caisses Vin de Bordeaux.

Les conditions seront avantageuses et annoncées au moment de la vente. — 21 sept

PAR J. LE CARPENTIER

IL sera vendu, Mercredi 21 Septembre, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, pour clore un compte :

Flanelles superfines, Estampilles do Toiles do, Dentelles de fil, &c — 20 sept

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu mercredi, 21 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Les esclaves suivans, provenant de Mde. C. Marigny Livaudais:

Philippe, nègre créole, âgé d'environ 19 ans, domestique, bon sujet, il s'est absenté une fois.

Valsin, nègre créole, âgé d'environ 19 ans, domestique, ayant été marron plusieurs fois.

Pierre, nègre créole âgé d'environ 67 ans, ayant une strangurie, ayant été marron plusieurs fois.

Conditions: Payable à un an de terme, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque.

Les esclaves ne seront délivrés qu'après l'acte de vente passé par C. Pollock, not. public, aux frais de l'acquéreur. — 19 [illegible]

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu, Samedi 24 du courant, à midi, à la Bourse d'Hewlett,

23 actions de la Compagnie de la Presse à coton de la Levée, payées en plein. Conditions à la vente.

19 sept

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le jeudi, 29 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett,

Deux terrains situés au faubourg Washington, quartier de la Presse à coton, désignés par les nos 9 et 10, au plan déposé à la Bourse Hewlett, et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue de la Presse sur 101 pieds de profondeur, entre les rues Moralès et Bons Enfans, et à un quart d'îlet de la papeterie.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

17 sept

PAR P. E. TRICOU.
GRANDE VENTE DE PROPRIETES DE VALEUR dans la partie intérieure de la ville.

IL sera vendu le mercredi, 28 septembre, à midi, à la Bourse Hewlett:

La propriété de la Course divisée en îlets d'après le plan déposé à la Bourse.

Les grandes améliorations qui se font dans cette partie de la ville ne peuvent qu'accroître la valeur des propriétés, et engager les spéculateurs à faire des acquisitions qui, plus tard ne manqueront pas de leur laisser de grands bénéfices.

Conditions: 12, 18, 24 et 30 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement, les billets porteront un intérêt à raison de 10 pour cent l'an jusqu'à paiement définitif.

☞ Des litographies du plan seront distribuées le jour de la vente.

Les actes de vente seront passés chez C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. — 16 sept

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
Vente sans Réserve.

JEUDI, 22 du courant, il sera vendu, à midi à la Bourse Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis.

370 TERRAINS situés au faubourg Washington entre la Raffinerie de la Louisiane et les magasins d'entrepôt pour les tabacs.

UN MOULIN à quatre scies mues par la vapeur.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente, en attendant on peut le voir au bureau de Mr. J. Reynes, rue Conti.

Conditions—Un dixième comptant, et la balance à 6, 12, 18, et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement; lesdits billets ne sont payés à l'échéance ils porteront un intérêt à raison de dix pour cent.

Les actes de vente seront passés pardevant Mr. Amédée Ducatel, not. pub aux frais des acquéreurs, qui devront se faire mettre en possession par le voyer de la 3me. Municipalité, aussi à leurs frais. — 14 sept

PAR M. BARNETT, Sr.
Vente définitive et sans réserve.

MERCREDI, 21 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett,

500 SUPERBES TERRAINS

formant vingt îlets situés dans la ville de Carrollton. Leur situation est des plus belles. L'accroissement de cette partie et les améliorations qui s'y font journellement, ne peuvent être qu'avantageux à ceux qui feront des acquisitions de terre. L'affluence des étrangers sur ce point donne l'assurance que les terrains de Carrollton offrent de grandes chances de spéculation. On vendra ces terrains par îlets.

Les plans sont déposés à la Bourse.

Conditions: Un quart comptant et le reste à 6, 12, 18 mois, en billets endossés et hypothèque. Les actes de vente seront passés en l'étude de F de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. — 13 sept

LA société existant entre les soussignés sous la raison de *Schmidt & Longer* a été dissoute ce jour par consentement mutuel. La liquidation des affaires se fera par l'un ou l'autre des soussignés.

HENRY G. SCHMIDT,

17 sept—3 — A. LONGER.

LE soussigné continuera à être courtier de coton pour son propre compte, au No. 89, rue du Canal.

17 sept—3 — A. LONGER.

LE soussigné a compter de ce jour continuera ses affaires de courtier de Coton et de Tabac, pour son propre compte au même endroit no. 61, rue Canal.

17 sept—3 — HENRY G. SCHMIDT

LE soussigné vient de recevoir par le navire Mozart, venant du Havre, un assortiment de draps légers, draps de billiards et casquettes de velours, qu'il offre à des termes avantageux.

L. A. BARBARIN,

17 sept—3 — rue Chartres, No 103

EN débarquement et à vendre par les soussignés, 400 douzaines Cerises (bouteilles blanches), 19 paniers demi bouteilles; 25 caisses Sucre blanc de la Havane. — E. TASTET & A. DELAMARE,

17 sept — rue Saint Louis, No. 60.

LE Sieur Lefebvre ayant reçu récemment un bel assortiment de graines pour les semis d'automne, a l'honneur de se recommander à Messieurs les planteurs et jardiniers. Il garantit la qualité de ses graines. — 14 sept

LES soussignés ayant formé une société continueront les affaires et courtage de cotons sous la raison de Garnier & Vienne.

CHS. L. GARNIER,

19 sept—8 — A. & A. VIENNE.

LE soussigné partant pour l'Europe, prévient le public qu'il laisse Mr. Chas. Urquhart, chargé de ses affaires.

19 sept—5 — FELIX LABATUT.

300 balles TABAC de Cube, première qualité, 25 boucauts SUCRE Muscovado, 26 tierçons do, 1375 gallons MELASSE première qualité, 100 sacs, 1 tierce CAFE, 38 milliers SIGARES de choix, 232 gallons RUM, à vendre en débarquement de la goëlette Tres Amigos, de St. Yago, par

GOULÉ & LAMBERT,

19 sept — près du rail-road, No. [illegible]

MOUCHOIRS MADRAS—2 caisses Mouchoirs Madras, à vendre par — E. LAFONTA,

16 sept—6 — 57, rue du Camp.

GARDES D'ORLEANS.

LES membres composant les deux Compagnies des Gardes d'Orléans sont prévenus d'avoir à payer, de ce jour au 5 Octobre prochain, le montant exigible par les règlements des dites Compagnies, à l'effet de célébrer dignement le 13me anniversaire du 23 Octobre 1823.

NORBERT VIGNIE, trésorier.

La liste de souscription est ouverte chez le camarade F E Soulé, encoignure des rues Royale et St. Louis. — 16 sept—3

Commission du chemin à coulisses de Washington.

A UNE assemblée des commissaires tenue ce jour M. J. Community a été élu président. Par ordre des commissaires.

16 sept—3 — J. A. DUREL, secrétaire.

SANGSUES—On trouve constamment des Sangsues en gros et en détail, à des prix modérés, à cents, au No. 26, rue du Quartier, entre Condé et Levée. — 16 sept—3

SANGSUES de choix, à vendre par — P. CUSACHS,

Rue St. Pierre, No. 5, face à la place d'Armes.

16 sept—4

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de 75 cents par baril; d'après le tarif des boulangers, ils devront trente sept onces de pain pour un escalin pendant la semaine prochaine, à partir de lundi 19 du courant. Les pains de trois pour un escalin peseront vingt-cinq pour cent, en sus.

Nlle Orléans, le 17 septembre 1836.

[illegible] sept — D. PRIEUR, maire.

FOIN—300 balles de Foin, à vendre par

14 sept — PERKS & HALL.